Découvrez les garanties d'assurance dont vous bénéficiez pour vos activités sportives (1) et artistiques (2) avec la licence fédérale FCD.



SAISON 2024-2025

Plafond maximum de prise en charge

DOMMAGES CAUSÉS AUX TIERS

RESPONSABILITÉ CIVILE

- Dommages corporels	10 000 000 €
Dommages matériels	1 600 000 €
Dommages immatériels consécutifs	1 600 000 €

■ DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS

_	-	00			
	40			#	
			v	-	

ACCIDENTS CORPORELS

lors de la pratique de votre sport (1) et pendant les transports

■ EN CAS DE DÉCÈS (CAPITAL)

18 500 € ■ EN CAS D'INVALIDITÉ PERMANENTE TOTALE 37 000 €

■ EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

- Indemnisation journalière

■ EN CAS DE FRAIS DE SOINS ET EN COMPLÉMENT DES RÉGIMES SOCIAUX

- Frais médicaux, pharm	naceutiques	
et hospitalisation	(par sinistre et par personne)	610 €
- frais d'appareillage	(par sinistre et par personne)	305 €
- frais d'optique	(par sinistre et par personne)	305 €
- prothèse dentaire	(par dent)	305 €
	(et maximum par sinistre et par personne)	610 €

MANDATAIRES

DÉFENSE CIVILE ET PÉNALE SELON LE CONTRAT SOUSCRIT PAR LA FÉDÉRATION RESPONSABILITÉ CIVILE

DES FORMULES COMPLÉMENTAIRES SONT PROPOSÉES AUX ADHÉRENTS DE LA FCD EN OPTION





(1) À l'exclusion de la pratique de sports soumis à une obligation d'assurance légale : sports mécaniques, aériens, automobiles, motocyclistes, nautiques à moteur, ...



(2) Dans le cadre des activités sportives et artistiques organisées par la FCD, ses ligues régionales et ses clubs affiliés. GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. @ B.Gourby/CNSD - Septembre 2024 - Ce document n'a pas de valeur contractuelle.